









**COURS AU CHOIX [15.0]****Cours au choix [15.0]**

- Obligatoire
- ⊗ Au choix
- △ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025
- ⊖ Non organisé cette année académique 2024-2025 mais organisé l'année suivante
- ⊕ Organisé cette année académique 2024-2025 mais non organisé l'année suivante
- △ ⊕ Exceptionnellement, non organisé cette année académique 2024-2025 et l'année suivante
- Activité avec prérequis
- 🌐 Cours accessibles aux étudiants d'échange
- 🌐 Cours NON accessibles aux étudiants d'échange
- [FR] Langue d'enseignement (FR, EN, ES, NL, DE, ...)

Cliquez sur l'intitulé du cours pour consulter le cahier des charges détaillé (objectifs, méthodes, évaluation, etc.)

**o L'étudiant-e choisit 15 crédits parmi :****⊗ Enfance et familles**

⊗ EULB2301	Enfance et Parentalités (ULB PSYC-E4020)		[FR] [q1] [24h] [5 Crédits] 🌐
⊗ LSEXM2814	Politiques de la famille	Jean-François Husson	[FR] [q2] [22.5h] [3 Crédits] 🌐
⊗ EULG2414	Sociologie de la famille (ULiège SOCI0208-1)		[FR] [q2] [30h+15h] [5 Crédits] 🌐
⊗ EULG2402	Anthropologie de l'enfance et des enfants, cours-séminaire (ULiège ANTH2228-1)		

⌘ Religions et cultures

⌘ LTHEO2430 Religions et genre



## COURS ET ACQUIS D'APPRENTISSAGE DU PROGRAMME

---

Pour chaque programme de formation de l'UCLouvain, [un référentiel d'acquis d'apprentissage](#) précise les compétences attendues de tout·e diplômé·e au terme du programme. Les fiches descriptives des unités d'enseignement du programme précisent les acquis

## GENR2MC - Informations diverses

### CONDITIONS D'ACCÈS

Décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études.

Les conditions d'admission doivent être remplies au moment même de l'inscription à l'université.

*Sauf mention explicite, les bacheliers, masters et licences repris dans cette page sont à entendre comme étant ceux délivrés par un établissement de la Communauté française, flamande ou germanophone ou par l'École royale militaire.*

#### SOMMAIRE

- [Conditions d'accès générales](#)
- [Conditions d'accès spécifiques](#)

### Conditions d'accès générales

Art. 112. du Décret définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études :

§ 1er. Aux conditions générales fixées par les autorités académiques, ont accès aux études de master de spécialisation les étudiants qui sont porteurs :

1° d'un grade académique de master ;

2° d'un grade académique similaire à celui mentionné au littéra précédent délivré par un établissement d'enseignement supérieur en Communauté flamande, en Communauté germanophone ou par l'École royale militaire, en vertu d'une décision des autorités académiques et aux éventuelles conditions complémentaires qu'elles fixent ;

3° d'un grade académique étranger reconnu équivalente,80000i750 0 -1222ap2998s de m46.ui mens351 au li426 , royale mils cct detaires qu'elles42ités



Les candidat-es qui ne répondent pas aux conditions d'accès susmentionnées, mais qui ont une expérience professionnelle ou personnelle significative dûment attestée en lien avec le domaine d'études visé, peuvent introduire une demande d'admission au Master de spécialisation en études de genre sur la base d'une procédure d'admission individualisée aux conditions fixées par l'art. 119 du décret du 7 novembre 2013.

Cette expérience personnelle ou professionnelle doit correspondre à au moins cinq années d'activités, des années d'études sud t sast2uess. derudes la



## Gestion du programme

### Faculté

Entité de la structure

SSH/FIAL

Dénomination

Faculté de philosophie, arts et lettres (FIAL)

Secteur

Secteur des sciences humaines (SSH)

Sigle

FIAL

Adresse de l'entité

Place Cardinal Mercier 31 - bte L3.03.11

1348 Louvain-la-Neuve

Tél: +32 (0) 10 47 48 50

<http://www.uclouvain.be/fial>

Site web

Mandat(s)

- Doyenne : Elisabeth Degand
- Directrice administrative de faculté : Valérie Loutsch

Commission(s) de programme

- Commission de programme en études de genre (GENR)